



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°45

Réunion du : mardi 12 avril 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

DEROGATIONS – SAISON 2021/2022

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.

En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.

La Commission demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23396509 : RACING CFF 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 09/04/2022 (N3)

Courriel du RACING CFF informant de la mise place d'animations avant et après match.
La Commission prend note.

23392166 : RED STAR FC 2 / TORCY PVM US 1 du 07/05/2022 (R1/A)

Reprise du dossier.

Courriel du Parc des Sports de MARVILLE informant que l'indisponibilité des installations le 07 mai 2022 ne concerne pas le club du RED STAR FC.

La Commission prend note et maintient donc ce match le 07/05/2022.

23392509 : MEAUX ADOM 1 / MONTREUIL FC 1 du 10/04/2022 (R2/A)

Courriel de MONTREUIL FC indiquant une inversion du score sur le FMI,

Courriel de l'arbitre officiel confirmant l'erreur de saisie et indiquant le score final,

La Commission,

enregistre le résultat comme suit :

MEAUX ADOM : 0 but.

MONTREUIL FC : 6 buts.

23392503 : MONTREUIL FC 1 / CRETEIL LUSITANOS US 3 du 03/04/2022 reporté au 17/04/2022 (R2/A)

Reprise du dossier,

Rencontre reportée du 03/04/2022, en raison d'un arrêté municipal de fermeture des installations de la Ville de MONTREUIL du 1^{er} au 03 avril 2022.

Demande de MONTREUIL FC de reporter cette rencontre au 22 mai 2022, en raison de l'indisponibilité du terrain à la suite de l'organisation d'un tournoi de Pâques U12 le 17/04/2022 sur les installations et refus de CRETEIL LUSITANOS US,

Courriel de MONTREUIL FC proposant un autre terrain pour jouer cette rencontre qui se déroulera au stade des Guillands à MONTREUIL.

Accord de la Commission.

23393922 : VAL DE FRANCE F. 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 03/04/2022 reporté au 17/04/2022 (R3/D)

Demande de VAL DE France de reporter cette rencontre au 1^{er} Mai 2022 à 15h30, en raison de l'absence de l'éducateur à cette date, avec accord du RC ARGENTEUIL.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre au 17 avril 2022.

23393643 : PUTEAUX CSM 1 / SEIZIEME ES 1 du 10/04/2022 reporté au 17/04/2022 (R3/B)

Reprise du dossier.

Courriel de la Ville de PUTEAUX accompagné d'une attestation indiquant l'indisponibilité des installations le 17 avril 2021,

Demande du CSM PUTEAUX pour un report de cette rencontre au dimanche 1^{er} Mai 2022, avec l'accord de l'ES SEIZIEME

La Commission reporte cette rencontre au 1^{er} mai 2022.

500684 - PALAISEAU US (R3/B)

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06/04/2022 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PALAISEAU US, à compter du 09 MAI 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 30 km de distance de la ville de PALAISEAU,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres ci-dessous :

23393678 : PALAISEAU US 1 / MEAUX ACADEMY CS 2 du 15/05/2022

23393692 : PALAISEAU US 1 / AULNAY CSL 1 du 05/06/2022

La Commission vous indique qu'il restera TROIS (3) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour les premiers matchs à domicile de la Saison 2022/2023, étant précisé que si le club de

PALaiseau U.S. est tiré club recevant lors du 2^{ème} tour de la Coupe de France 2022/2023 du 12/06/2022, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

509296 - VAIRES ENT. US (R3/D)

RAPPEL

La Commission invite le club de VAIRES ENT. US à l'informer du lieu de ses prochains matches à domicile :

23393930 : VAIRES ENT. US 1 / MACCABI PARIS 1 du 24/04/2022 (R3/D)

23393944 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)

23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)

Etant précisé que le match du 05/06/2022, comptant pour la dernière journée de championnat, devra se dérouler le dimanche à 15h.

SENIORS - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23393530 : ETAMPES FC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 10/04/2022 (R3/A)

U20 – CHAMPIONNAT

23431836 : VILLEMOMBLE SPORTS 20 / MONTRouGE FC 92 20 du 24/04/2022 (Elite 2/A)

Courriel du club de VILLEMOMBLE demandant le report de la rencontre au 22/05/2022 en raison de doublons de matchs sur son terrain le 24/04/2022.

La Commission ne peut accepter le report de cette rencontre.

La Commission rappelle au club de VILLEMOMBLE qu'il peut procéder à des changements horaires sur la plage 11h30-17h sans l'accord de l'adversaire si la demande est faite au plus tard le mardi précédant la rencontre.

La Commission rappelle également que les matchs de Ligue sont prioritaires sur les matchs de District.

23760574 : PARISIENNE ES 20 / AS PARIS 20 du 17/04/2022 (Elite 3/A)

Courriel du club de l'AS PARIS demandant le report de la rencontre au 15/05/2022 suite à l'absence des éducateurs et de plusieurs joueurs en raison du weekend de Pâques.

La Commission ne peut accepter le report de la rencontre, ceci n'étant pas un motif de report.

23760597 : PARIS XIII ES 20 / FRANCONVILLE FC 20 du 10/04/2022 (Elite 3/A)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de FRANCONVILLE FC (1^{er} forfait).

540651 – LE PERREUX AS (Elite 3/B)

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe suite à 3 forfaits.

23760992 : JOUY LE MOUTIER FC 20 / PITRAY OLIER PARIS 21 du 10/04/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS (2^{ème} forfait).

23760988 : RACING CLUB 18 20 / LES MUREAUX OFC 20 du 03/04/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé des MUREAUX OFC (1^{er} forfait).

U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

24489541 : FLEURY 91 FC 1 / BRETIGNY FCS 1 du 17/04/2022

Demande de changement d'horaire de FLEURY 91 FC.

Cette rencontre aura lieu à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS.

24479495 : TRAPPES ES 1 / TORCY PVM US 2 du 17/04/2022

Demande de changement d'horaire et de terrain de TRAPPES ES.
Cette rencontre aura lieu à 14h00, sur le stade Gilbert CHANSAC 2 à TRAPPES.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de TORCY PVM US.

U18 - CHAMPIONNAT**23411685 : RED STAR FC 1 / HOUILLES AC 1 du 24/04/2022 (R2/B)**

Reprise du dossier.

Courriel du Parc des Sports de MARVILLE informant que l'indisponibilité des installations le 07 mai 2022 ne concerne pas le club du RED STAR FC.

La Commission prend note et maintient donc ce match le 24/04/2022.

23411683 : NANTERRE ES 1 / POISSY AS 1 du 24/04/2022 (R2/B)

Demande de NANTERRE ES pour avancer le match au 17 avril 2022 à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de POISSY AS.

23412170 : ROISSY EN BRIE US / BLANC MESNIL SFB du 24/04/2022 (R3/C)

Courriel de BLANC MESNIL SFB annulant sa demande d'avancement de rencontre au 17/04/2022.

La Commission prend note.

23412155 : BLANC MESNIL SFB 1 / CHAMPS SUR MARNE AS 1 du 10/04/2022 (R3/C)

Rapport de l'arbitre officiel indiquant la présence de l'équipe de BLANC MESNIL SFB et l'absence de l'équipe de CHAMPS SUR MARNE, à l'heure du coup d'envoi,

La Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de CHAMPS SUR MARNE AS

BLANC MESNIL SFB : 3 pts – 5 buts

CHAMPS SUR MARNE AS : -1 pt – 0 but.

512073 - CHAMPS SUR MARNE AS – R3/C

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 30/03/2022 ayant prononcé **la mise hors compétition de l'équipe U18 de CHAMPS SUR MARNE A.S. évoluant dans le Championnat U18 R3/C** pour fraude sur identité.

Conformément aux articles 23.5 et 23.6 du Règlement Sportif Général de la Ligue, l'équipe est retirée du tableau du classement étant précisé que la mise hors compétition intervenant avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/C

RAPPEL

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres ci-dessous :

23412185 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022

23412193 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 29/05/2022.

La Commission vous indique qu'il restera une rencontre à purger avec un terrain de repli, pour la première rencontre de la Saison 2022/2023.

U17 REGIONAL - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23412616 : SAINT OUEN L'AUMONE AS / MONTFERMEIL FC du 10/04/2022 (Poule B)

U16 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**24476505 : MELUN FC 1 / FLEURY 91 FC 1 du 17/04/2022**

Demande de changement d'horaire de MELUN FC.

Cette rencontre aura lieu à 14h30, horaire officiel.

Accord de la Commission.

U16 - CHAMPIONNAT**23413192 : SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / BAGNEUX COM 1 du 24/04/2022 (R3/A)**

Demande de ST OUEN L'AUMONE AS pour avancer le match au samedi 23 avril 2022, au Parc des Sports et Loisirs n°2 à ST OUEN L'AUMONE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BAGNEUX COM.

23413715 : MEUDON AS 2 / EVRY FC 2 du 29/05/2022 (R3/D)

Demande de MEUDON AS pour avancer le match au dimanche 22 mai 2022, en raison de la participation à un tournoi.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord d'EVRY F.C..

U16 - FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel :

23412880 : C.F.F.P. 1 / DRANCY JA 2 du 10/04/2022 (R2/A)

23413178 : ISSY LES MOULINEAUX FC 2 / BLANC MESNIL SFB 1 du 10/04/2022 (R3/A)

U14 - CHAMPIONNAT**23372776 BLANC MESNIL SF 1 / RACING CF 1 du 09/04/2022 (R2/A)**

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif Covid (4 joueurs de l'équipe U14 1 du RACING CF positifs au covid).

Ce match est reporté au samedi 23/04/2022.

Copie de la décision au District de Seine Saint Denis de Football pour le match de Coupe Départementale.

23373313 PONTAULT COMBAULT UMS 1 / RCP FONTAINEBLEAU 1 du 02/04/2022 (R3/C)

Reprise de dossier,

La Commission,

Accuse réception du rapport complémentaire de l'arbitre officiel et du rapport des 2 clubs,

Considérant que la Mairie de PONTAULT COMBAULT a transmis le samedi 02/04/2022 un arrêté municipal de fermeture des installations du Stade Lucien Morane,

Considérant les dispositions de l'article 20.6.1 du RSG de la LPIFF,

Considérant que l'arrêté de fermeture des installations sportives a été transmis hors délai et que le match a donc été laissé à l'agenda des clubs ; ce qui nécessitait que les 2 équipes se déplacent sur l'installation sportive,

Considérant que les 2 équipes n'étaient pas présentes le jour du match,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé aux 2 équipes.

PONTAULT COMBAULT UMS (-1pt – 0 but).

RCP FONTAINEBLEAU (-1pt – 0 but).

23373225 FRANCONVILLE FC 1 / ST BRICE FC 1 du 14/05/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au 21/05/2022

Rappelle :

- Que le club de FRANCONVILLE FC a indiqué le 29/03/2022 l'indisponibilité des installations le samedi 14/05/2022
- Qu'il a été demandé au club de FRANCONVILLE Fc de faire parvenir l'attestation d'indisponibilité du terrain
- Que dès réception le match serait avancé au samedi 07/05/2022

A ce jour, la Commission reste toujours dans l'attente de la réception du document d'indisponibilité des installations demandées depuis la réunion du 29/03/2022,

Considérant la nécessité d'anticiper une éventuelle impossibilité de jouer le 14/05/2022,

Par ces motifs,

Décide d'avancer le match au 07/05/2022.

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022 (R3/D)

Rappel :

La Commission ne peut pas entériner le stade Paul Bessuard comme terrain de repli car il ne s'agit pas d'un terrain neutre puisqu'il s'agit des installations sportives utilisées habituellement par l'équipe de ROISSY EN BRIE US.

La Commission reste en attente de la proposition d'un autre terrain de repli neutre et situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI.

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**24489075: NANDY FC / ST ARNOULT FC 78 du 17/04/2022 (1/2 finales)**

La Commission,

Pris connaissance :

- du courriel de SAINT ARNOULT FC 78 demandant le report de cette rencontre au 22 mai 2022 ;
- du refus de NANDY FC ;
- de la nouvelle proposition de ST ARNOULT 78 FC pour reporter ce match le 12 juin, en raison du week-end de Pâques ;

considérant que la Commission a mentionné dans son P.V. du 29/01/2022 que les 1/2 finales de cette coupe aurait lieu le 17/04/2022,

considérant que le club de SAINT ARNOULT F.C. 78 a été informé suffisamment en avance pour prendre ses dispositions,

considérant que le motif invoqué ne permet pas le report du match,

par ces motifs,

maintient cette rencontre au 17 avril 2022.

CDM - CHAMPIONNAT**23394452 : PORTUGAIS VELIZY / PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES du 10/04/2022 (R1)**

Courriel de l'arbitre officiel informant d'une erreur lors de la saisie du score de la rencontre.

La Commission,

enregistre le résultat comme suit :

PORTUGAIS DE VELIZY : 3 buts

PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES : 1 but.

23395003 : SAINT ARNOULT FC 78 / FRANCO PORTUGAIS DE WISSOUS du 10/04/2022 (R3/C)

Rapport complémentaire de l'arbitre officiel informant que les 3 joueurs remplaçants de FRANCO PORTUGAIS DE WISSOUS ont participé à la rencontre

M. ESTEVES FREITAS Pedro 2545030022

M. DE ALMEIDA RODRIGUES Tony 2543474588

M. BRITO Fernando 2547470434

23394738 : BEYNES FC / PORTUGAIS DE GARCHES du 10/04/2022 (R3/A)

Courriel de la Ville de BEYNES en date du 08/04/2022 accompagné d'un arrêté municipal informant de l'impraticabilité des installations les 09 et 10 Avril 2022

Courriel du 11/04/2022 des PORTUGAIS DE GARCHES demandant des explications sur le report du match au 17/04/2022, des matchs de district s'étant joués les 9 et 10 avril 2022, sur les installations.

La Commission demande au club de BEYNES F.C. et à la Mairie de BEYNES des informations sur la fermeture du stade Mortemai les 09 et 10 avril 2022, transmis à la Ligue par arrêté municipal en date du 07/04/2022, et sur le fait que les rencontres suivantes semblent avoir eu lieu :

- le 09/04/2022 à 14h : BEYNES F.C. / COIGNIERES en U13 sur le terrain n°1 ;
- le 09/04/2022 à 16h : BEYNES F.C. / COIGNIERES en U13 sur le terrain n°1 ;
- le 09/04/2022 à 16h : BEYNES F.C. / VOISINS F.C. en Criterium Seniors FEM. sur le terrain n°2 ;
- le 10/04/2022 à 09h30: BEYNES F.C. / MONTFORT en CDM D2 sur le terrain n°2 ;

Réponse souhaitée pour la réunion du 19/0/2022.

Dans cette attente, la Commission reporte ce match à une date ultérieure.

23395133 : MACCABI CRETEIL FC / PARIS UNIVERSITE CLUB du 10/04/2022 (R3/D)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatique, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de PARIS UNIVERSITE CLUB,

Considérant que le club du PUC a transmis à la Ligue le vendredi 08 avril 2022 à 20h11, les tests positifs au COVID de 4 joueurs de l'équipe,

Considérant qu'après étude des tests transmis, il s'avère que le report de la rencontre pouvait être envisagé, conformément au protocole édicté par la F.F.F.,

Considérant que les services de la Ligue étaient fermés à cette heure, la rencontre n'a pas pu être reportée et est donc restée à l'agenda,

Considérant donc logiquement que l'équipe de MACCABI CRETEIL et l'arbitre officiel se sont présentés sur les installations,

Considérant qu'un dirigeant du PUC était présent sur les installations,

Considérant que la rencontre ne s'est pas jouée,

Considérant le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales précisant les conditions de report des matches en cas de joueurs testés positifs au COVID,

Par ces motifs,

Décide de reporter le match au 01/05/2022, possibilité de jouer le 17 Avril 2022 avec l'accord des 2 clubs.

23394766 : PORTUGAIS DE GARCHES / SAINT CYR LUSO du 05/06/2022 (R3/A)

Demande de SAINT CYR LUSO pour avancer de ce match au dimanche 22 mai 2022, en raison de l'organisation d'un tournoi.

A ce jour, la Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et vous rappelle, qu'en application de l'article 10.3 du RSG de la L.P.I.F.F., tous les matchs de la dernière journée de C.D.M. doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

La Commission pourra éventuellement avancer le match si cette rencontre n'a pas d'incidence sur les montées ou descentes.

Elle invite donc le club à reformuler sa demande en fin de saison.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

23395448 : GROSLAY FC / TRAPPES ES du 10/04/2022 (R2/A)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de GROSLAY FC sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de TRAPPES ES, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de TRAPPES ES.

23395313 : BRY FC / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 08/05/2022 (R1)

Demande de BRY FC pour reporter ce match au 22 mai 2022, indiquant que le 8 mai est un jour férié.
La Commission ne peut accepter le report de la rencontre, ceci n'étant pas un motif de report.

23395445 : COSMO TAVERNY / LOUVECIENNES AS du 10/04/2022 (R2/A)

La Commission,

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant la présence de l'arbitre officiel et de l'équipe de COSMO TAVERNY sur les installations,

Considérant l'absence de l'équipe de LOUVECIENNES AS, à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

. enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de LOUVECIENNES AS.

23396056 : PARISIENNE ES / ASNIERES FC du 10/04/2022 (R3/A)

Courriel du FC ASNIERES informant de son forfait.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe du FC ASNIERES.

PARISIENNE ES : 3 pts – 5 buts

ASNIERES FC : -1 pt – 0 but.

23396366 : ROISSY EN BRIE US / VAL D'EUROPE du 05/06/2022 (R3/D)

Demande de ROISSY EN BRIE US pour avancer ce match au dimanche 22 mai 2022, en raison de sa participation à un tournoi.

A ce jour, la Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande et vous rappelle, qu'en application de l'article 10.3 du RSG de la L.P.I.F.F., tous les matchs de la dernière journée de championnat des Anciens doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.

La Commission pourra éventuellement avancer le match si cette rencontre n'a pas d'incidence sur les montées ou descentes.

Elle invite donc le club à reformuler sa demande en fin de saison.